

Accueil d'un résident porteur ou ancien porteur de bactéries hautement résistantes aux antibiotiques émergentes (BHRe) en établissements médico-sociaux (EMS)*

Les BHRe sont des bactéries multirésistantes aux antibiotiques dont le réservoir est le tube digestif des résidents. Les BHRe sont les entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC) et les entérocoques (*faecium*) résistants aux glycopeptides (ERG).

Les mesures à observer en EMS pour un résident porteur de BHRe sont le respect strict des précautions standard.

Il n'est pas recommandé de dépister les autres résidents (Ref. Haut Conseil de santé publique. Prévention de la transmission croisée des BHRe. Juillet 2013).

Une aide au rappel des mesures peut vous être apportée par l'Arlin.

RAPPEL

Les précautions standard sont à respecter pour tous les résidents quel que soit leur statut



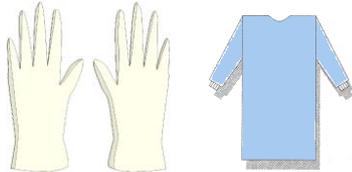
Source du logo : CClin Sud-Est

Vigilance accrue de l'hygiène des mains pour :

- **les soignants** : Friction des mains avec un produit hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la chambre
- **les résidents** : Chaque fois que nécessaire (avant les repas, les activités, après passage aux toilettes, etc.)

Port de gants

Si risque de contact avec liquides biologiques (selles, urine...)



Lors de soins souillants, mouillants (toilette, change) porter un équipement de protection à usage unique (**gants et tablier plastique**). Cet équipement doit être ôté et jeté avant la sortie de la chambre

Soins auprès du résident porteur



Utiliser du **matériel à usage unique ou dédié au résident** (patient unique) : thermomètre, bassin de lit...



Gérer les **déchets souillés sous emballages clos et imperméables**.
Éliminer selon la filière de déchets habituelle



Utiliser des **lave-bassins** ou à défaut des protecteurs de bassins à usage unique, puis désinfecter le bassin avec un détergent-désinfectant. **

Les résidents continents utilisent uniquement les toilettes de leur chambre.



Évacuer rapidement le linge vers le lieu d'enlèvement pour nettoyage.

Conditionner en double emballage, n'est pas indispensable.

En Ehpad si le linge est traité par la famille, le mettre immédiatement dans un sac plastique pour éviter toute manipulation avant un traitement en machine.

* Ehpad, Fam, Mas, etc.

** Cf fiche conduite à tenir pour l'élimination des excréta

Information



Rappeler les **précautions standard** à tout le personnel y compris les intervenants extérieurs (médecins et infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, orthophonistes, personnel intérimaire, personnel de remplacement, ...).



Sur le **planning des soins et le dossier du résident** : noter le portage BHRé



Recommander aux visiteurs des résidents de réaliser une **friction hydro-alcoolique des mains** à la sortie de la chambre.

Source du logo : CClin Sud-Est



S'assurer que le médecin traitant est informé du portage BHRé de son patient et de la **nécessité d'un usage approprié de l'antibiothérapie**



Si **transfert d'un résident porteur d'une BHRé en établissement de santé**, informer l'établissement d'accueil pour que les mesures adaptées soient appliquées.

Si **transfert d'un résident proche d'un résident porteur d'une BHRé (voisin de chambre, même unité...)**, informer l'établissement d'accueil (l'Arlin peut être contactée pour conseil).

Entretien des chambres et des sanitaires...



Réaliser un **bionettoyage quotidien de la chambre** avec un produit détergent-désinfectant

Insister tout particulièrement sur les surfaces horizontales (adaptables, paillasse, ...), les surfaces fréquemment touchées (poignée de porte, barrière de lit, dispositifs pour appel des soignants, téléphone, ...), les surfaces visiblement souillées et les sanitaires.

Organiser la désinfection des toilettes collectives autant que possible plusieurs fois dans la journée



Traitement habituel automatisé (lave-vaisselle) de la vaisselle sale.

Pas de couverts à usage unique.

Vie en collectivité



Source du logo : CClin Sud-Est

Important : Le résident doit bénéficier d'une vie en collectivité habituelle.
Le résident doit effectuer (ou être aidé) une friction hydro-alcoolique des mains :
- après chaque passage aux toilettes
- en quittant la chambre
- avant le repas en salle à manger
- avant toute participation aux activités